

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-1260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-1231 CONCERNANT LA TARIFICATION GLOBALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1260 modifiant le règlement N° 2022-1231 concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale) afin de modifier la section D-5 quant aux matières résiduelles et la section F-4 pour prévoir un tarif pour des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le règlement N° 2023-1260 entre en vigueur le 23 août 2023, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16e jour du mois d'août 2023 et publié le 23 août 2023

Angèle Tousignant, greffière